

La Logithèque de Metz

par Christine Charbonnier
Responsable de la logithèque

■ Historique

En février 1989, la ville de Metz crée une Logithèque, nouveau service de la Médiathèque municipale. Ce centre de Ressources informatiques se situe hors des murs de la Médiathèque et prend sa place sur le Technopôle de Metz. Le Technopôle étant le lieu par excellence des nouvelles technologies, il semblait être un cadre tout à fait naturel pour accueillir ce service. Plus précisément, la Logithèque se trouve dans le Centre d'études des systèmes de communication (CESCOM).

■ Description

Cette section couvre un espace de 170 m² et comporte un fonds multimédia spécia-

lisé en informatique et en technologies de l'information : ouvrages et périodiques composent le fonds imprimé.

Le service possède des micro-ordinateurs qui sont mis à disposition des usagers pour qu'ils puissent travailler sur place. Ces machines sont accompagnées d'imprimantes et de scanners. Il y a un système de réservation des machines car la demande d'utilisation est très forte. Les usagers peuvent réserver les ordinateurs 3 fois 2 heures par semaine. On accepte les réservations 1 semaine à l'avance.

Le fonds de logiciels est mixte. Il se compose de logiciels à consulter sur place et de logiciels empruntables :

- Les logiciels qui sont prêtés sont des logiciels du domaine public, des logiciels

de jeux ou éducatifs... Ces logiciels sont uniquement empruntables afin de ne pas transformer le lieu en ludothèque.

- Les logiciels qui sont installés sur les machines sont des logiciels de travail : traitements de textes, tableurs, gestionnaires de bases de données, logiciels de micro édition, de traitement d'images, de dessin...

■ Accès à la Logithèque

La Logithèque est ouverte à tous à partir de 12 ans. Il suffit de prendre une inscription pour pouvoir bénéficier des services de la Logithèque. L'inscription est annuelle. On peut emprunter les ouvrages et les revues, utiliser les machines ou emprunter des logiciels. Chaque abonné peut emprunter deux ou trois documents sur chaque support (livre, revue, logiciel) pour une durée maximum de 1 à 3 semaines selon les documents.

La section est ouverte cinq jours par semaine, du mardi au samedi, de 13 heures à 18 heures, ce qui fait un total de 25 heures. De plus, les groupes sont accueillis le matin sur rendez-vous. Plus de 1 000 personnes se sont inscrites à la Logithèque depuis l'ouverture, auxquelles s'ajoute une bonne part du public de la Médiathèque. Le public est constitué en majorité d'hommes, dont beaucoup d'étudiants et de professionnels de l'informatique.

■ Catalogue de la Logithèque

Il est informatisé avec le logiciel Libs100 de CLSI. Il est consultable sur place et à distance.

Sur place, des terminaux sont mis à disposition du public qui peut ainsi consulter le catalogue de tous les services de la Médiathèque (Logithèque, Discothèque, Vidéotheque, Bibliothèques de quartier...). En effet, tous ces services sont en réseau. Le Musée de Metz, le Conservatoire, l'Ecole des Beaux Arts et le Centre de documentation du Conseil Régional font également partie de ce réseau.

A distance, deux accès minitel sont disponibles actuellement :

- Minitel 80 colonnes - n° de téléphone :

87 55 56 88. C'est un accès professionnel de consultation du catalogue.

- Serveur MIRABEL (36 15 MIRABEL) qui permet la consultation du catalogue et la réservation de documents. Après chaque réservation, une boîte aux lettres est automatiquement ouverte pour l'utilisateur. Il peut la consulter dans les 48 heures pour connaître la disponibilité effective du document qu'il a réservé.

■ Personnel

Une documentaliste et une bibliothécaire-adjoint gèrent cette Annexe. Elles ont pour tâches de :

- mettre à jour le fonds de la Logithèque : achats des livres, des logiciels et de tout le matériel qui permet le bon fonctionnement de la Logithèque.

- cataloguer tous les documents (livres, revues, logiciels) pour le prêt. Le catalogage se fait sur place, sur un PC qui est relié par modem à la Médiathèque.

- gérer le parc des machines pour qu'il soit toujours opérationnel (installation des logiciels, maintenance des disques durs etc...).

- répondre aux demandes des usagers et leur permettre de mieux utiliser les ordinateurs et les logiciels.

D'autre part, deux CES (Contrat d'emploi solidarité) sont présentes pendant les heures d'ouverture au public pour assurer le prêt.

Il est clair que 2 personnes pour une telle charge de travail c'est loin d'être suffisant :

- Il faudrait pouvoir faire un traitement des périodiques plus approfondi. En

effet, l'information dans le domaine de l'informatique se périmé très vite et les revues sont un bon support pour avoir les informations les plus récentes.

- La gestion d'un parc de 9 ordinateurs (avec les logiciels qui y sont installés) est elle aussi très lourde et il faudrait pouvoir y consacrer plus de temps.

■ Perspective

L'arrivée du CD-ROM va nécessairement faire évoluer notre fonds. Les lecteurs de CD-ROM sont de plus en plus accessibles et la demande ne devrait pas tarder à se manifester. Cela pourrait éviter les problèmes de virus, de destruction par mauvaise utilisation (formatage, effacement accidentels).

D'autre part, l'expansion des consoles de jeux nous amène aussi à réfléchir. Nous prêtons des logiciels de jeux car nous pensons que c'est une bonne manière d'attirer le public jeune et de pouvoir ainsi lui montrer que l'on peut faire autre chose avec un ordinateur que simplement jouer. Les logiciels de jeux vont-ils disparaître au profit des cartouches de consoles (plus de problèmes de piratage, de destruction) ? Et faudra-t-il alors prêter des cartouches de consoles ? On arrive là, à la limite entre la Logithèque et la Ludothèque...

Enfin, nous espérons nous agrandir bientôt et offrir à nos usagers un espace de consultation de logiciels éducatifs et de logiciels d'autoformation : extension du parc des machines et du nombre de logiciels à consulter sur place.

La Logithèque en chiffres

Etat des lieux

Livres : 1 200 ouvrages

Revue : 58 titres

Logiciels :

Jeux et éducatifs : 605

Domaine public : 910

Total : 1 515

Matériel : Ordinateurs : PC 286 (2), PC 386 (2), MAC SE (1),
MAC II CX (1), Amiga 2 000 (1), Atari 1 040 STF (1) - Total : 8

Imprimantes : Laser Postscript (2), Matricielles (3)

Scanner : Pleine-page Mac (1), A mains PC (1)

Fréquentation de la Logithèque

	1989 (9 mois - 185 jours)	1990 (12 mois- 244 jours)	1991 (12 mois - 245 jours)
Femmes	643	2 274	3 047
Hommes	3 726	11 107	15 490
Total	4 369	13 381	18 537

Utilisation des machines

	1989 (9 mois - 185 jours)	1990 (12 mois- 244 jours)	1991 (12 mois - 245 jours)
Amiga	177	326	255
Atari	124	293	157
Mac	149	755	907
PC	270	571	751
Total	720	1 945	2 070

Budget

	1989	1990	1991
Matériel informatique	194 000	135 900	30 515
Matériel de bureau	23 000	8 900	11 574
Logiciels jeux, éducatifs, DP	86 000	35 800	72 979
Logiciels de travail	73 000	45 300	23 380
Livres	124 000	38 700	24 115
Revue	33 000	33 400	33 337
Mobilier	218 000	/	/
Total	751 000	298 000	195 900

Nombre d'inscrits spécifiques à la Logithèque

(ne sont pas compris ceux qui n'empruntent que des livres)

	1989 (9 mois - 185 jours)	1990 (12 mois- 244 jours)	1991 (12 mois - 245 jours)
Jeunes < 16 ans	40	68	82
Adultes > 16 ans	252	422	424
Total	292	490	506

Catégories socio-professionnelles des emprunteurs

	1991
Etudiants	47,6 %
Educ / Profs	5,1 %
Cadres	16,4 %
Militaires	2,1 %
Employés	15,8 %
Ouvriers	4,6 %
Professions libérales	3,2 %
Sans emploi	2,5 %
Divers	2,7 %

Prêts de documents

	1990 (244 jours)	1991 (245 jours)
Livres	4 583	5 452
Logiciels	8 088	9 439
Total	12 671	14 891

Création du groupe de travail logithèque

Le 2 octobre 1992 s'est tenue la journée inaugurale du groupe de travail sur les logithèques. La décision de la création de ce groupe de travail avait été prise lors de la journée d'étude sur ce thème réalisée en février 1992 à l'initiative de la didacthèque de la Cité des sciences.

Ce groupe est un lieu d'échange et de réflexion pour les responsables et les praticiens des logithèques. Il a réuni 16 personnes qui se sont réparties dans 4 commissions :

- acquisitions ;
- matériel, sécurité, droit ;
- public, relation avec les autres secteurs de la bibliothèque ;
- catalogue.

Les commissions élaboreront des fiches de synthèse sur les dossiers qu'elles auront traités.

La communication des résultats de ces travaux à l'ensemble de la profession sera faites sous plusieurs formes :

- articles de synthèse dans les périodiques professionnels ;
- remise des fiches de synthèse aux personnes intéressées ;
- journée d'information et de débat sans doute en 1994.

Les personnes intéressées par nos travaux peuvent contacter Joëlle MULLER à la Cité des sciences. Tel : 40 05 70 54